

Le colonel d'infanterie Renzo Lardelli, de Poschiavo, actuellement à disposition, est nommé commandant de la 5^e division.

Le Conseil fédéral constate que le referendum contre la loi fédérale du 17 juin 1931 sur l'assurance-vieillesse et survivants a abouti. Sur 61,287 signatures qui ont été déposées en temps utile, 389 ont été déclarées nulles et 60,898, valables.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Liste des mutations survenues dans l'état des agences d'émigration et de leurs sous-agents pendant le troisième trimestre de 1931.

Le 30 septembre 1931, la patente délivrée le 17 mars 1921 à M. *Hans Reinhard (Th. Cook & son)*, à Lucerne, a été annulée.

Sont entrés en qualité de sous-agents :

de l'agence *Zwilchenbart*, à Bâle :

M. Theodorus Van der Wolk, à Bâle;

de l'agence *Meiss & Cie.*, à Zurich :

MM. Emilio Nessi, à Lucerne,

Eugen Messmer, à St-Gall.

Ont cessé de fonctionner en qualité de sous-agents :

de l'agence *H. Attenberger*, à Zurich :

M^{me} Anna Tobler, à Zurich;

de l'agence *Danzas & Cie.*, à Bâle :

MM. Heinrich Strickler, à Glaris,

Jos. Maria Lehner, à Sierre,

Eugen Albert von Arx, à Olten;

de l'agence *Meiss & Cie.*, à Zurich :

M. Oscar Müller, à Berne,

M^{lle} Martha Müller, à Bâle,

M. Werner Weber, à St-Gall ;

de l'agence *Suisse-Italie*, à Zurich :

M. Joseph Urbanetz, à Lucerne ;

de l'agence *Marcel A. Burnod*, à Bâle :

M. Ernst Münch, à Berne ;

de l'agence *Hans Reinhard (Th. Cook & son)*, à Lucerne :

MM. Adolf Robert Firth, à Zurich,

Walter Küffer, à Interlaken,

Henry Wilson Gaze, à Lucerne,

Alexander Leibundgut, à Davos,

Walter Robert Kleiner, à Davos,

Johann Karl Locher-Rosa, à Lugano,

Paul Dufour, à Lausanne,

Walter Siegfried Rentsch, à Montreux,

Maximilien Zingg, à Genève,

Gérard-Edmond Debonneville, à Genève.

Par suite de
l'extinction
de l'agence.

Berne, le 1^{er} octobre 1931.

Office fédéral de l'émigration.

Extinction de l'agence d'émigration Hans Reinhard (Th. Cook & son), à Lucerne.

Le 30 septembre 1931, la patente délivrée le 17 mars 1921 à M. *Hans Reinhard (Th. Cook & son)*, à Lucerne, a été annulée, et en même temps cette agence d'émigration et de passage a cessé d'exister.

Les demandes d'indemnité que les autorités ou les émigrants et passagers, ou les ayants cause de ceux-ci, ont à faire valoir sur la base de la loi fédérale du 22 mars 1888 concernant les opérations des agences d'émigration contre l'agence Hans Reinhard (Th. Cook & son), à Lucerne, doivent être adressées à l'office soussigné avant le 30 septembre 1932.

Berne, le 1^{er} octobre 1931.

(2.).

Office fédéral de l'émigration.

Géomètres du registre foncier diplômés.

Ensuite d'examens subis avec succès, ont obtenu le diplôme fédéral de géomètre du registre foncier:

Pulver, Ernst, d'Aaberg,
Schaffner, Ernst, de Bâle,
Stauber, Max Heinrich, de Zurich.

Berne, le 2 octobre 1931.

Département fédéral de justice et police.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

LES

ARMOIRIES DE LA CONFÉDÉRATION ET DES CANTONS SUISSES

Prix: 2 fr. 40, plus le port

La chancellerie fédérale a publié une brochure qui contient les armoiries authentiques de la Confédération et des cantons, reproduites sur huit planches en couleur, d'après les originaux de feu Rob. Münger, héraldiste à Berne, et accompagnées de leur description héraldique. Dans cette brochure figurent également les poinçons fédéraux de contrôle des ouvrages en métaux précieux.

Ce recueil a été publié en application de la convention d'union de Paris pour la protection de la propriété industrielle, révisée le 6 novembre 1925, convention qui prévoit que les pays contractants se communiqueront réciproquement la liste des emblèmes d'Etat, signes et poinçons officiels de contrôle et de garantie dont ils désirent interdire l'utilisation, à défaut d'autorisation des pouvoirs compétents, comme marques de fabrique ou de commerce ou comme éléments de ces marques.

Les autorités, les bibliothèques publiques et les librairies bénéficient d'une réduction de 80 centimes par exemplaire.

Administration des imprimés de la chancellerie fédérale.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1931
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	40
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.10.1931
Date	
Data	
Seite	315-317
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 396

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.